

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE SAINT JEAN LE THOMAS

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 octobre 2025

Le conseil municipal a été convoqué le jeudi 16 octobre 2025, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le lundi 20 octobre 2025, le conseil municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Le vingt octobre deux mil vingt-cinq à dix heures le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. Alain BACHELIER, M. Dominique GONTHIER, Thomas HELLEUX,

Absents excusés : M. Frédéric RENAULT, M. Christian MUGNIER Mme Valérie ROLLO, Christiane CHAMBON-CLAPIN, M. Tancrede LEROY

Mme Catherine PETIT a donné procuration à Alain BACHELIER

Secrétaire de séance : Thomas HELLEUX

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de présents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 4

2025/10/20/ 36TARIFS 2026 - CAMPING MUNICIPAL

SEJOUR PAR JOUR DE 12 H A 12 H - HORS TAXE DE SEJOUR ET TAXE ADDITIONNELLE DEPARTEMENTALE

	HORS SAISON <i>(Hors Juillet et Août)</i>	SAISON <i>(Juillet et Août)</i>
Par emplacement -pour 1 ou 2 personnes	18.60 €	23.50 €
Tarif emplacement randonneur à pieds (type pèlerin sans véhicule) 1 nuit max	6.75 €	7.15 €
Adulte supplémentaire (au-delà de l'emplacement)	4.90 €	5.10 €
Enfant (moins 12 ans)	2.25 €	2.25 €
Impression A4 noir & blanc	0.30 €	0.30 €
Impression A4 couleur	1.00 €	1.00 €
Groupe (+ de 15 ado de 12 ans à moins de 18 ans) <i>Tarif non applicable du 15/07 au 15/08</i>	2.35 €	2.35 €

➤ Emplacement caravane	1 818 €
➤ Emplacement mobil-home (-100M)	2 163 €
➤ Emplacement mobil-home (-120M2)	2 383 €
➤ Emplacement mobil-home (+120M²)	2 836 €
➤ Achat carte magnétique	25.50 €
➤ Animal domestique	23.45 €
➤ Forfait nettoyage d'emplacement	70 €
➤ Location salle réunion	35 €
➤ Achat télécommande	55 €
➤ Jeton lave-linge/ sèche-linge	3 €
➤ Sous-location de mobil home	200 €
➤ Location prise ou rallonge	2 €/jour
➤ Prise et rallonge non ramenée	20 €

Le Conseil accepte à l'unanimité des votants

2025-10-20/ 35 TARIFS 2026 TTC- LOCATION DES TERRAINS POUR CABINES

moins de 5 m2 (5 m2 inclus)	220 €
moins de 6 m2 (6 m2 inclus)	241 €
moins de 7 m2 (7 m2 inclus)	261 €
moins de 8 m2 (8 m2 inclus)	273 €
moins de 9 m2 (9 m2 inclus)	326 €
moins de 10 m2 (10 m2 inclus)	420 €
moins de 11 m2 (11 m2 inclus)	484 €
moins de 12 m2 (12 m2 inclus)	590 €
moins de 13 m2 (13 m2 inclus)	631 €
moins de 14 m2 (14 m2 inclus)	752 €
moins de 15 m2 (15 m2 inclus)	836 €
moins de 16 m2 (16 m2 inclus)	906 €
moins de 17 m2 (17 m2 inclus)	976 €
moins de 18 m2 (18 m2 inclus)	1 010 €
moins de 19 m2 (19 m2 inclus)	1 061 €
au-delà de 20 m2	1 123 €
Terrasse, emprise au sol supplémentaire	30 € le m ²
Terrasse commerciale	2 264 €
Entretien (forfait /an/cabine)	60 €

2025-10-20/ 29 TARIFS ANNEE 2026 - CANTINE SCOLAIRE

2.96 € repas enfant

5.30 € repas adulte

Les tarifs sont identiques à 2025

2025/10/20 /30 TARIFS 2026 - AIRE ACCUEIL CAMPING-CAR

Nuitée : 10.90 €

Forfait électricité (55 mn) : 2.10 €

Les tarifs sont identiques à 2025

2025-10-20/31 TARIFS 2026- CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Concession perpétuelle	95 € le m2
Concession cinquantenaire	64 € le m2
Concession caverne	520 €

Les tarifs sont identiques à 2025

2025/10/20/ 32 TARIFS 2026 - DROITS DE PLACE AU MARCHE

Droit d'emplacement au marché hebdomadaire : 1.60 € le mètre linéaire

Forfait électricité (par branchement) : 2.50 €

Déballeur occasionnel : 19 € par dimanche

Les tarifs sont identiques à 2025

2025/10/20 / 33 TARIFS 2026 - ESPACE AURIAC / SALLE CONVIVALITE

1° ESPACE AURIAC

ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES

Petite salle (1) à la journée 20 €

Salles d'exposition 1 et 2 à la journée 41 €

Salles d'exposition 1 et 2 à la semaine 70 €

➤ ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

Salles d'exposition 1 et 2 à la journée 95 €

Salles d'exposition 1 et 2 à la semaine 210 €

Location espace Auriac à VVV redevance annuelle 1 250 €

2° SALLE DE CONVIVALITE

Habitants domiciliés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération MSMN :

Location ½ journée 94 €

Location 1 journée hors week-end 173 €

Location week-end 2 jours 226 €

Habitants domiciliés hors du territoire de la Communauté d'Agglomération MSMN :

Location ½ journée 118 €

Location 1 journée hors week-end 212 €

Location week-end 2 jours 354 €

La caution est fixée à 300 € pour matériels et locaux dégradés.

Une attestation d'assurance est demandée pour le jour de la location.

La location est réservée aux plus de 21 ans.

Associations 1 journée en semaine pour AG gratuit

1 journée en week-end pour AG 100 €

Location aux associations à l'année (01/09 au 30/06) 640 €

Les tarifs sont identiques à 2025

2025-10-20/ 34 TARIFS 2026 POUR LA ZONE DE MOUILLAGE

Il est décidé d'appliquer les tarifs suivants pour cet emplacement :

	< 6m	6m<7m	< 7m< =8m
Annuel	153 €	178 €	203 €

Visiteurs :

Week-end	6 €	8 €
Semaine	24 €	28 €
Mois	91 €	101 €

Les parkings bateaux (stationnements sur le sable) sont réservés aux personnes ayant un mouillage Les tarifs sont identiques à 2025

2025/10/20 / 43 SMPGA : Rapport relatif au prix et à la qualité du service eau potable 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service de l'eau potable pour l'exercice 2025 doit être présenté au Conseil municipal de la commune membre du SMPGA dans un délai de 12 mois suivant clôture de l'exercice concerné.

Le rapport est public. Après présentation du rapport annuel, il est demandé au conseil de prendre acte des informations communiquées.

Le Conseil accepte à l'unanimité des votants

2025/10/20/ 39 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ELEVES DE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Dans le cadre de l'organisation des transports scolaires sur le territoire de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention concernant la participation des communes/RPI aux frais de transport des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires.

La participation communale demeure essentielle afin de garantir la gratuité de ces circuits pour les familles, un principe auquel nous sommes particulièrement attachés pour favoriser l'égalité d'accès à l'école et soutenir la scolarité des enfants de notre territoire. La participation de la commune est de 914.90 €

Le Conseil accepte à l'unanimité des votants

2025 10-20 / 40 RESEAU CYCLABLE PROJET D'AMENAGEMENT

Dans le cadre du tracé du RCID retenu et validé en 2023, présentation aux élus du projet d'aménagement au niveau du carrefour « Chemin d'Obrey » avec la RD911 afin de sécuriser la traversée des cyclistes, ainsi que la mise en place d'un revêtement sur le chemin de l'ancienne voie ferroviaire depuis St-Jean-le-Thomas (RD483) à Champeaux (RD21).

LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE LE PROJET D'AMENAGEMENT

Voté à l'unanimité des membres présents

2025 10-20/ 44 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CANTINE DRAGEY

L'association Cantine de Tombelaine prépare les repas pour les enfants scolarisés à l'école de DRAGEY-RONTHON.

Suite à leur demande du 25 août 2025 concernant une aide exceptionnelle suite à un déficit sur leur budget.

Il est demandé une aide financière afin de pouvoir financer les 1 878.95 € manquants.

Une augmentation de la prise en charge des repas par enfant passerait à 1.37 € HT

Après en avoir délibéré le conseil décide de verser la somme de 1 880 € à titre de subvention exceptionnelle, pour rappel la commune de St Jean le Thomas avait déjà en 2024 versé une subvention exceptionnelle à l'association de 1 000 €, et accepte l'augmentation des repas à 1.37 € HT.

Voté à l'unanimité des membres présents

2025-10-20/42 - LOCATION LOCAL RUE PIERRE LE JAUDET La convention d'occupation précaire concernant le local situé au 13 rue Pierre Le Jaudet, arrive à échéance, **Le Conseil Municipal : accepte, à l'unanimité le renouvellement de la convention concernant le local et fixe à 130 € le loyer mensuel. Voté à l'unanimité des membres présents**

2025 10-20/41- LOCATION LOGEMENT PRESBYTERE - 1er ETAGE - AILE GAUCHE

La convention d'occupation précaire concernant le logement situé au 1er étage du presbytère, aile gauche, arrivant à échéance, le conseil Municipal : **accepte, à l'unanimité, cette demande de renouvellement et fixe à 260 € deux cents soixante euros de loyer mensuel**

Voté à l'unanimité des membres présents

2025-10-20/ 38 / 37 CAMPING ET CABINES / MODIFICATION DU REGLEMENT

Modification du règlement du camping municipal et du site des cabines, les termes modifiés et/ou ajoutés ont été voté à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Ou en est le dossier de l'enrochement de Pignochet, ?

A ce jour la commune a reçu du Tribunal administratif de Caen une requête en référé pour expertise.

Cette requête vise à ce que le juge administratif des référés ordonne une expertise portant sur l'enrochement Pignochet et ses ouvrages accessoires, afin de définir qui est le gestionnaire de cet enrochement et qui devra entretenir ce lieu.

- 2) Demande d'installation d'un tunnel maraîcher (8mx40m) sur la parcelle AH 200, le conseil émet un avis défavorable à l'installation de ce tunnel

Fin de la séance 11 h10